

**Déclaration orale**  
**Pré-session EPU sur le Mali**  
**Genève, DECEMBRE 2017**  
**SAMUSOCIAL MALI**

**DECLARATION D'ALOU COULIBALY**  
**PRE-SESSION EPU SUR LE MALI, GENEVE, DECEMBRE 2017**

**A. Présentation de l'organisation**

Je représente le Samusocial Mali qui, depuis 2001, lutte contre l'exclusion sociale des enfants et jeunes en situation de rue à Bamako. Nous travaillons en partenariat avec la Mairie de Bamako et avec d'autres structures publiques et associatives de protection de l'enfance.

Cette déclaration a été élaborée en étroite collaboration avec la Fondation Apprentis d'Auteuil en France et la Fondation Apprentis d'Auteuil Internationale en Suisse, œuvrant toutes deux dans le champ de la protection de l'enfance.

**B. Plan de présentation**

Notre déclaration est structurée comme suit :

Nous présenterons le Contexte de la protection de l'enfance et du phénomène des enfants et jeunes en situation de rue au Mali pour ensuite évoquer trois enjeux prioritaires pour cette question

1. Les carences en matière de prise en charge des addictions aux substances psychoactives de ces enfants,
2. La nécessité de renforcer la prévention de ce phénomène,
3. Les défis de la réinsertion socioéconomique des enfants et jeunes en situation de rue

**Pour le contexte,**

Il faut rappeler qu'en 1990, le Mali coprésidait avec le Canada le Sommet mondial sur les enfants et fut l'un des premiers Etat à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Mali a mis en place de nombreux instruments juridiques nationaux en faveur des enfants, dont l'ordonnance portant Code de Protection de l'Enfant, en cours de relecture depuis quelques années et a adopté des politiques et programmes spécifiques pour la protection et la promotion des droits de l'enfant.

Cependant, la situation des enfants au Mali reste très préoccupante.

Aujourd'hui, en promenant votre regard dans les artères de Bamako, il ne manquera pas de s'arrêter sur plus de 5000 silhouettes d'enfants, jeunes et moins jeunes, des garçons aussi bien que des jeunes filles et des jeunes mères vivant dans la rue, en rupture avec la famille. Pour eux, la rue est devenue le principal lieu de vie. Lors des deux derniers EPU, en 2008 et 2013, de nombreuses recommandations adressées à l'Etat malien faisaient référence aux enfants mais une seule, émise par la République du Congo en 2008, recommandait qu'une « **assistance technique et financière appropriée soit apportée à l'Etat malien pour faire face à ce phénomène** ».

Ces enfants sont laissés pour compte et ce phénomène ne cesse de s'accroître et s'aggraver d'année en année. De 2001 à 2016, le Samusocial Mali seul a vu sa population d'enfants et jeunes de la rue prise en charge passée de 483 à 1 111 enfants et jeunes, soit une augmentation de 230%.

### **1. La prise en charge psychologique et psychiatrique des enfants et jeunes sous l'emprise des drogues,**

Il faut dire que 80 à 90% des enfants et jeunes vivant en situation de rue finissent par sombrer dans une consommation plus ou moins régulière de chanvre ou d'autres substances psychoactives, une pratique quasi inévitable dans une logique de survie en rue. Parmi eux, une proportion élevée que nous estimons aujourd'hui à 30%, a atteint un degré de dépendance critique, au détriment de leur santé.

Pour ces enfants et jeunes, seule une prise en charge médicale et psychologique spécialisée, dans des centres d'accueil adaptés, leur permettra de se soigner. Un dispositif facilitant l'accès aux soins des plus indigents (RAMED), a été mis en place par l'Etat et opérationnel depuis 2013, mais l'absence de services spécialisés en désintoxication ou en pédopsychiatrie rend ce dispositif inopérant devant les cas d'addiction auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

### **2. S'agissant de la prévention de ce phénomène,**

Nous estimons qu'il est fondamental de s'attaquer aux racines du problème, c'est-à-dire aux facteurs qui poussent ces enfants et jeunes dans la rue. Certes, les organisations de la société civile mènent de nombreuses actions de sensibilisation auprès des communautés, cependant il est de la responsabilité de l'Etat malien d'assurer sa mission de protection des enfants dans notre pays afin que de nouveaux enfants ne connaissent pas le même sort. Dans ce cadre, il est nécessaire, notamment, que l'Etat veille sur la qualité des enseignements au sein des écoles coraniques dont sont issus plus de 75% des garçons en situation de rue.

### **3. Enfin, les défis de la réinsertion socioéconomique des enfants et jeunes en situation de rue**

La réinsertion socioéconomique, notamment ceux âgés de 16 à 25 ans est de nos jours un grand défi. Ces jeunes n'ayant pas accès aux projets et programmes pour l'emploi au Mali initiés par le gouvernement à travers notamment l'APEJ, l'ANPE et le PROCEJ.

Il est nécessaire d'accompagner ces jeunes dans une formation professionnelle adaptée à des jeunes désocialisés. Que cet accompagnement se fasse auprès de maîtres-artisans ou au sein d'établissements de formation technique et professionnelle.

**Pour ces trois thèmes évoqués, nous recommandons au gouvernement malien :**

**Pour la prise en charge psychosociale,**

- **De développer des filières de formations spécifiques à la prise en charge des psychopathologies et de traitement des addictions,**
- **De créer des services dédiés à la désintoxication des enfants victimes d'addiction.**

**Pour la prévention du phénomène,**

- **D'adopter immédiatement et sans délai supplémentaire une loi de protection de l'enfant au Mali,**
- **D'adopter une loi pour la prise en compte des écoles coraniques dans le système éducatif formel afin de garantir le bien-être des enfants talibés et la qualité de leur apprentissage,**
- **De déployer des services déconcentrés et des agences publiques spécialisées de protection de l'enfant sur l'ensemble du territoire,**

**Pour la réinsertion socioéconomique,**

- **De développer des dispositifs intégrés d'hébergement, d'accompagnement psychosocial et de formation/insertion professionnelle des enfants et jeunes de la rue,**
- **De créer des programmes publics d'accompagnement vers l'emploi pour les jeunes en situation d'exclusion.**

Pour conclusion, Ces enfants sont avant tout des victimes.

Nous ne devons pas oublier qu'ils ont les mêmes droits que les autres enfants et qu'il est de notre devoir de les protéger.

Ce phénomène est une conséquence des dysfonctionnements au sein de nos familles, du non-respect des droits de l'enfant dans notre pays, de l'insuffisance de « filets de sécurité », en termes de protection sociale au profit des familles démunies et des méfaits d'une urbanisation mal maîtrisée dans notre pays.

Si nous n'agissons pas, ce phénomène ne cessera de prendre de l'ampleur, hypothéquant ainsi l'avenir de milliers d'enfants et de jeunes maliens.

Merci de votre attention